



notaires successions

Par **kiera**, le **08/12/2020** à **23:31**

nous sommes 4 enfants d'un premier mariage , parents divorcer

puis 2 enfants d'un second mariage , la maman décédée

un troisième mariage sans enfants , notre père vient de décédé , nous avons eu la surprise d'un testament laissant l'usufruit à vie de la maison à sa 3ème femme , les 6 enfants réunis , a t'on le droit de s'opposer au testament ? combien de temps est -il obligatoire d'attendre avant de pouvoir mettre en vente la maison sachant qu'elle a été achetée avec sa 2ème épouse et qu'il a été fait un contrat de mariage pour la 3ème union ?

merci d'avance cordialement

Par **youris**, le **09/12/2020** à **11:26**

bonjour,

vous pouvez contester le testament devant un tribunal mais il vous faudra un motif.

votre père avait le droit de léguer l'usufruit de son patrimoine à son épouse.

pour vendre un bien immobilier, il faut l'accord de tous ses propriétaires, usufruitiers et nus propriétaires.

l'épouse de votre père est également héritière de son défunt mari.

je conseille de vous rapprocher du notaire qui saura vous dire si le testament est contestable ou pas.

vous ne devez pas oublier que le contenu du testament est la volonté de votre père.

salutations